



2026-09-28CC
DÉCISION DU CONSEIL

Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia
Présentation du Bilan d'activités et du Compte Administratif 2025
Présentation du Plan d'Actions 2026 et du Budget Primitif 2026

La CAB a souhaité créer par délibération du 13 octobre 2003 un Office de Tourisme intercommunal sous le statut EPIC.

Les missions de l'OT sont encadrées par le CGCT et le code du tourisme et définies dans la convention cadre signée le 6 juin 2018 entre la CAB et l'OT :

- l'accueil et l'information touristique
- la promotion touristique du territoire communautaire
- la création et la communication des produits touristiques.
- l'édition et la distribution de documents d'appui à l'offre touristique globale.
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette mission, la Communauté d'Agglomération met à disposition de l'Office du Tourisme :

- Un local situé Place St Nicolas ;
- 1 fonctionnaire titulaire ;
- Une subvention de fonctionnement

L'Article L133-3 du code du tourisme stipule que l'Office de Tourisme doit soumettre chaque année à l'assemblée délibérante son rapport financier.

L'article L133-8 du même code dispose par ailleurs que le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, doivent être soumis à l'approbation du Conseil.

Suite au Comité Directeur du 17 Juin 2026, l'Office de Tourisme a communiqué à la CAB le Bilan d'Activité et le Compte Administratif 2025 ainsi que le Plan d'Actions 2026 assorti du Budget Primitif 2026.

Concernant le Compte Administratif, les dépenses réalisées lors de l'exercice 2025 par l'OT s'élèvent à un montant total de 1 489 867,57 € (fonctionnement et investissement) alors qu'elles avaient été budgétées à 1 500 081,06 €. Au niveau des recettes, la subvention attribuée par la CAB a été de 600 000 €, et la Taxe de séjour, a elle atteint un montant de 518 526,14€ (répartie à hauteur de 10% pour l'ATC et 90% pour l'OT. Le montant définitif reversé à l'OT est donc de 471 387,40€.

Pour 2026, le Budget est estimé à 1 644 424,20€, et la contribution de la CAB sera prévue à hauteur de 600 000 €. La taxe de séjour est estimée elle à environ 660 000 €, augmentation due à l'application de nouveaux tarifs depuis le 1^{er} janvier 2026 (600 000€ inscrits au BP de l'OT).

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ces documents.

Avis favorable du Bureau communautaire.